



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

**RÈGLEMENT 743-1
(AJOUT D'UN COMITÉ ET D'UNE COMMISSION RÉMUNÉRÉS)**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 8 juillet 2019, en vertu de la résolution numéro 22964-07-19;

CONSIDÉRANT QUE règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 8 juillet 2019, résolution numéro 22965-07-19;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur Joey Leckman
Appuyé par madame Michèle Guay

ET IL EST RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 743-1, intitulé : « Ajout d'un comité et d'une commission rémunérés » soit et est adopté, ledit règlement se lisant comme suit :

ARTICLE 1

La liste des comités et des commissions figurant à l'article 9 du *Règlement 743 sur le traitement des élus municipaux* est modifiée par l'ajout de la commission et du comité suivants :

- Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Comité de pilotage sur le « Virage Vert ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2019.



Paul Germain
Maire



Me Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier

Avis de motion :	22964-07-19	8 juillet 2019
Présentation du projet :	22965-07-19	8 juillet 2019
Avis public :		9 juillet 2019
Publication du règlement :		9 juillet 2019
Adoption :	23008-08-19	19 août 2019
Entrée en vigueur :		20 août 2019